



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/S-4/SR.3  
5 janvier 2007

Original: FRANÇAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Quatrième session extraordinaire

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 13 décembre 2006, à 10 heures

Président: M. DE ALBA (Mexique)

*puis*: M. GODET (Suisse) (Vice-Président)

DEMANDE FORMULÉE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FINLANDE,  
APPUYÉE PAR 35 ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, POUR  
QUE SOIT CONVOQUÉE UNE SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À  
«LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU DARFOUR» (*suite*)

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

DEMANDE FORMULÉE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FINLANDE APPUYÉE PAR 35 ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME POUR QUE SOIT CONVOQUÉE UNE SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À «LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU DARFOUR» (*suite*) A/HRC/S-4/1, A/HRC/S-4/2, A/HRC/S-4/3, A/HRC/S-4/L.1, A/HRC/S-4/L.2, A/HRC/S-4/L.3, A/HRC/S-4/G/1, A/HRC/S-4/G/2, A/HRC/S-4/NGO/1, A/HRC/S-4/NGO/2, A/HRC/S-4/NGO/3, A/HRC/S-4/NGO/4, A/HRC/S-4/NGO/5, A/HRC/S-4/NGO/6, A/HRC/S-4/NGO/7, A/HRC/S-4/NGO/8, A/HRC/S-4/NGO/9, A/HRC/S-4/NGO/10)

1. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à poursuivre le dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme au Darfour.
2. M. HUMMAIDA (Fédération internationale des droits de l'homme) constate qu'en dépit de la résolution adoptée en décembre 2005 par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples demandant que les Janjaouid soutenus par le Gouvernement soudanais cessent immédiatement toute attaque contre des civils, la Mission des Nations Unies au Soudan continue à rapporter de graves violations des droits de l'homme. La résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité reste également sans effet face au refus du Gouvernement soudanais de laisser intervenir l'ONU. L'escalade de la violence se poursuit et le conflit s'étend au reste de la région. C'est pourquoi l'orateur demande au Gouvernement soudanais et aux parties concernées de mettre immédiatement fin aux attaques contre les civils et aux graves violations des droits de l'homme et des peuples, notamment le dépeuplement forcé, et de fournir le soutien nécessaire à tous les organismes humanitaires pour que ceux-ci puissent porter assistance aux victimes. Il demande l'intervention de troupes de l'Union africaine et de l'ONU en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le déploiement de ces troupes dans les régions rurales et la protection des routes pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Il faudrait également inviter au dialogue toutes les parties, qu'elles soient signataires ou non de l'Accord de paix au Darfour, et en particulier celles qui n'ont pas participé aux négociations.
3. M<sup>me</sup> GRANGE (Human Rights Watch) estime que la tenue de la quatrième session extraordinaire du Conseil constitue pour lui un rite de passage. Elle rappelle que le Gouvernement soudanais a systématiquement violé le droit international au Darfour. Depuis 2003, il a en outre recommencé à armer des milices ethniques dans cette région, tout en leur offrant l'impunité dont bénéficiaient déjà ses propres responsables civils et militaires. Rien n'indique que le Gouvernement ait l'intention de mettre fin à cette politique. Les responsables militaires et les agents de sécurité continuent à fournir aux milices un soutien politique, financier et militaire. Des véhicules du Gouvernement ont été utilisés dans des attaques, et ses avions ont aveuglément bombardé des civils non seulement au Darfour, mais également au Tchad. Il est essentiel de dénoncer ces faits pour sauver des vies au Darfour. Le Conseil devrait prendre position pour les victimes du Darfour et s'engager à poursuivre son action tant que la crise durera. Il faut que le Gouvernement soudanais comprenne que sa politique meurtrière doit cesser.
4. M. SALTIEL (UN Watch), s'exprimant également au nom de 28 autres ONG, exhorte le Conseil à prendre une résolution ferme. S'il ne peut pas envoyer de Casques bleus au Darfour, le Conseil en revanche peut et doit encourager le Gouvernement soudanais à coopérer avec la force que le Conseil de sécurité a autorisée. Il devrait également rappeler au Gouvernement soudanais

qu'il est responsable au premier chef de la protection de ses citoyens. Bien que les violations des droits de l'homme au Darfour aient été attestées par de nombreuses sources, la délégation soudanaise et quelques autres continuent à contester ces informations. C'est pourquoi il est capital de dépêcher immédiatement une mission d'évaluation, avec laquelle le Gouvernement soudanais devrait pleinement coopérer. L'on peut espérer que la session en cours du Conseil marque le début d'un engagement actif non seulement au Darfour, mais partout où de graves crises des droits de l'homme sévissent.

5. M<sup>me</sup> DIOP (Femmes Africa Solidarité), s'exprimant également au nom de deux autres ONG, appelle l'attention du Conseil sur l'urgence de la situation humanitaire au Darfour, notamment pour les femmes et les enfants. En dépit des accords passés, il manque toujours un effort international soutenu pour s'opposer au massacre de millions de civils qui se poursuit et au déplacement forcé de deux millions de personnes, dont la majorité sont des femmes. M<sup>me</sup> Diop condamne en particulier les violences sexuelles commises en toute impunité contre les femmes et les fillettes du Darfour. Le Conseil doit s'attaquer au problème de l'impunité des auteurs de crimes contre l'humanité et reconnaître que l'égalité des sexes est une condition indispensable du développement, de la paix et de la sécurité. Il faut faire en sorte que les femmes soient à l'abri des viols et de la violence dans les camps de personnes déplacées. Le Gouvernement soudanais devrait aussi être tenu de créer un environnement qui permette de dénoncer les cas de violence contre les femmes, d'enquêter à leur sujet et de traduire en justice les responsables de ces crimes. De même, il devrait être tenu de respecter les obligations que lui font les instruments qu'il a ratifiés. Les initiatives humanitaires et politiques doivent se concentrer sur les besoins de la société civile et des femmes en particulier. Le Conseil des droits de l'homme devrait instaurer un dialogue entre les groupes de femmes locaux, les personnes déplacées et les chefs traditionnels. Il devrait également dépêcher une mission d'évaluation sensible aux sexospécificités, avec laquelle le Gouvernement soudanais devrait pleinement collaborer.

6. M<sup>me</sup> BOUSSOURA GARGA (Amnesty International) fait part au Conseil de l'expérience d'un membre soudanais de son organisation. Celui-ci témoigne du fait que la situation au Darfour empire et que les événements ne sont ni maîtrisés, ni en voie d'amélioration, en dépit de la signature de l'Accord de paix au Darfour. De nombreux citoyens ont fui leur maison, espérant trouver asile dans les camps de personnes déplacées. Malgré cela, ils vivent au quotidien dans la peur. La protection des citoyens – celle des femmes en particulier, victimes de violences sexuelles – n'est pas correctement assurée. Le Conseil des droits de l'homme doit faire en sorte que les droits des populations du Darfour soient respectés. Ce dont les populations du Darfour, tout comme les travailleurs humanitaires, ont besoin, c'est de protection. Les personnes déplacées sont arbitrairement arrêtées et torturées par le Gouvernement même qui est censé les protéger. Les femmes et les filles sont violées principalement par les Janjaouid, qui ne peuvent échapper au châtement que parce que le Gouvernement le permet. Les forces de maintien de la paix présentes au Darfour ne sont pas suffisamment nombreuses pour protéger la population. L'auteur de ce message demande au Conseil de ne pas se perdre en considérations politiques et d'apporter son soutien aux habitants du Darfour.

7. M. PERRY (Franciscain International) rappelle que les décès, les déplacements forcés de personnes, les viols systématiques de femmes et de fillettes, les enlèvements d'enfants et leur enrôlement dans l'armée, ainsi que les incendies de villages et l'empoisonnement des sources d'eau ne sont que quelques-uns des crimes perpétrés au Darfour, attestés non seulement par les victimes elles-mêmes, mais également par de nombreux observateurs internationaux – dont des

représentants spéciaux du Secrétaire général – qui se sont rendus au Darfour et y ont constaté les manquements du Gouvernement soudanais à protéger ses propres citoyens. Le rapport de la Commission d'enquête sur le Darfour de janvier 2005 établit clairement la responsabilité du Gouvernement soudanais et des Janjaouid dans ces graves violations des droits de l'homme. Les opérations militaires menées ces derniers mois par le Gouvernement, en violation des accords conclus avec les principaux groupes rebelles et malgré les promesses faites à la communauté internationale, ont entraîné une augmentation alarmante du nombre de personnes déplacées et du nombre de viols de femmes et de fillettes et autres violations flagrantes des droits de l'homme commis. Si le Gouvernement soudanais porte la plus lourde responsabilité dans les événements dont le Darfour est le théâtre, les mouvements rebelles sont également responsables de certaines violations des droits de l'homme qui y sont perpétrées. La communauté internationale, pour sa part, doit assumer la part de responsabilité qui lui revient de par son incapacité à agir de manière cohérente et énergique pour mettre un terme au conflit et pour s'acquitter de son «devoir de protéger». Face à l'état d'urgence permanent dans lequel vivent les populations du Darfour, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité doivent coordonner leur action et prendre des mesures exceptionnelles pour en assurer la sécurité.

8. M<sup>me</sup> KAISER (Conseil consultatif d'organisations juives) dit que l'on tue des personnes innocentes au Darfour et que le Gouvernement soudanais ne manifeste au mieux que de l'indifférence face à cet état de fait. La Commission d'enquête internationale sur le Darfour avait noté, presque deux ans auparavant, que des centaines de meurtres de civils, de massacres, d'exécutions, de viols, de cas de torture, d'enlèvements et de pillages avaient été signalés. Or tout semble indiquer que la situation ne s'est pas améliorée depuis. Ces faits constituent des crimes contre l'humanité. Au lendemain du génocide du peuple juif et d'autres minorités par les nazis, le cri de «jamais plus» avait retenti dans le monde entier. De tels actes se sont néanmoins produits à nouveau au Rwanda, et il semble qu'il s'en produit aujourd'hui au Darfour.

9. Le Conseil consultatif d'organisations juives préconise le déploiement immédiat d'une force de maintien de la paix des Nations Unies dans la région du Darfour pour appuyer l'action des forces de l'Union africaine et demande que le Conseil et d'autres organismes reçoivent mandat de prendre des mesures immédiates, concrètes et efficaces pour mettre un terme aux atrocités systématiques qui y sont commises. Il recommande aussi vivement l'envoi au Darfour d'un groupe d'experts légistes indépendants chargé d'appuyer les travaux du Conseil et de la Cour pénale internationale.

10. M<sup>me</sup> BEUTLER (Worldwide Organization for Women), s'exprimant également au nom de six autres ONG, dit que c'est aujourd'hui et non demain que le Conseil doit élaborer un plan d'action pour le Darfour. La mise en œuvre de ce plan d'action doit accorder une large place aux femmes. Les violences sexuelles et autres commises à l'encontre des femmes au Darfour sont d'une ampleur sans précédent. Jamais un conflit n'avait entraîné un cortège de viols de femmes et de fillettes à si grande échelle. Le Gouvernement soudanais a l'obligation fondamentale de traduire en justice les responsables de violations des droits de l'homme au Darfour, notamment d'actes de torture à l'égard des femmes. Un soutien médical et psychologique doit en outre être fourni aux victimes. Des ressources financières doivent être mobilisées d'urgence pour faire face à cette situation. M<sup>me</sup> Beutler indique que son organisation offre ses services pour une éventuelle mission d'évaluation. La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur ce conflit qui entraîne la mort et la souffrance de millions de personnes.

11. M. BIRKENES (Centre pour la surveillance des déplacements internes) dit que son organisation reconnaît que les autorités soudanaises ont autorisé un large éventail d'organisations humanitaires à accomplir leur travail au Darfour. La présence de plus de 10 000 travailleurs humanitaires dans les trois États du Darfour a permis d'atténuer considérablement les conséquences du conflit sur la population civile. Les autorités soudanaises imposent cependant une multitude de restrictions et de formalités administratives inutiles. Trop souvent les autorités ne coopèrent pas pleinement avec ces organisations. M. Birkenes lance un appel pressant au Conseil pour qu'il appuie le Gouvernement soudanais en dépêchant une mission d'enquête qui évalue sur place la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire. Cette mission devrait notamment rencontrer des personnes déplacées et d'autres personnes touchées par la guerre dans un cadre sûr et hors de la présence des autorités soudanaises; évaluer les conditions de travail des organisations humanitaires ainsi que leurs possibilités d'accès aux camps de personnes déplacées et aux communautés touchées par la guerre; évaluer, compte tenu des entraves mises par le Gouvernement soudanais au travail des organisations humanitaires présentes au Darfour, la capacité des gouvernements des autres États à suivre la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire dans les camps de personnes déplacées; apprécier la volonté du Gouvernement soudanais de traduire en justice les auteurs d'actes de violence et s'assurer de ce que le Gouvernement soudanais crée les conditions nécessaires pour que les forces de l'Union africaine puissent protéger les civils dans l'ensemble du Darfour, notamment dans les camps de personnes déplacées.

12. M. ABDURAHMAN (Congrès juif mondial), s'exprimant également au nom de cinq associations, explique qu'il est originaire du Darfour et qu'il souhaite témoigner devant le Conseil de ce qu'il y a vécu. Les milices arabes, les Janjaouid, considèrent les personnes comme M. Abdurahman comme des esclaves. Ils brûlent leurs maisons, violent les femmes, tuent les hommes et torturent les personnes âgées. Les victimes sont, la plupart du temps, des personnes analphabètes n'ayant aucune activité politique et n'aspirant qu'à vivre en paix. M. Abdurahman a été contraint de fuir à l'âge de 18 ans. Il souhaite se faire le messager des victimes du Darfour et de toutes les victimes d'autres génocides. Il supplie le Conseil, si les droits de l'homme existent, de tout faire pour que cesse ce massacre et pour protéger les populations du Darfour menacées afin qu'elles ne disparaissent pas totalement.

13. *M. Godet (Suisse), Vice-Président, prend la présidence.*

14. M. ELGSAETHER (Fédération luthérienne mondiale) dit qu'une session telle que la quatrième session extraordinaire aurait dû être organisée depuis longtemps compte tenu des nombreuses informations crédibles et concordantes faisant état de graves violations des droits de l'homme commises au Darfour dont on disposait. La Fédération luthérienne mondiale appuie sans réserve l'idée d'envoyer au Darfour une mission composée d'experts en droits de l'homme impartiaux et indépendants pour évaluer la situation sur le terrain. L'inapplication de l'Accord de paix au Darfour perpétue des conditions qui favorisent les violations des droits de l'homme. La communauté internationale et les signataires de l'Accord de paix doivent redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre de cet Accord. Il importe d'abord et avant tout que toutes les parties, qu'elles soient signataires ou non de l'Accord, s'engagent à nouveau à respecter le cessez-le-feu de N'djamena. Le Gouvernement soudanais doit en outre respecter son engagement de permettre le plein accès à l'ensemble des régions dans lesquelles se trouvent des personnes dans le besoin. Le harcèlement dont les travailleurs humanitaires sont l'objet doit cesser

immédiatement et les obstacles à leur action doivent être levés. La communauté internationale, enfin, ne doit pas se laisser paralyser par la complexité de la situation au Soudan.

15. M. NETTER (B'nai B'rith International), s'exprimant également au nom du Comité de coordination d'organisations juives, dit que s'il est une situation qui mérite de faire l'objet d'une résolution énergique, c'est sans conteste celle de la situation des habitants du Darfour, raison pour laquelle son organisation s'inquiète de la tentative du Groupe des États d'Afrique de saper le système des procédures spéciales. Son projet de résolution propose en effet qu'un groupe de personnes choisies en fonction de considérations politiques par le Bureau du Conseil effectue une mission d'évaluation des faits au Soudan plutôt que de confier cette tâche au Rapporteur spécial, qui est neutre et indépendant. Toute résolution digne de foi visant à protéger les personnes les plus vulnérables doit exhorter le Gouvernement soudanais à désarmer et à neutraliser les milices janjaouid pour qu'elles cessent de commettre leurs atrocités, à accepter une présence des Nations Unies sur le terrain, à autoriser le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan à s'acquitter de sa tâche et à faire en sorte que les auteurs de crimes répondent de leurs actes. La résolution devrait en outre, s'agissant de l'Accord de paix, appeler les parties qui ne l'ont pas fait à le signer sans plus tarder, appeler ses signataires à respecter leurs engagements et à se soumettre aux inspections prévues, appeler à la mise en œuvre des résolutions des organes de l'ONU relatives à une présence des Nations Unies au Darfour et prier instamment le Gouvernement soudanais de respecter ses engagements concernant le déploiement d'une force hybride de l'Union africaine et de l'ONU qui constituerait une première étape vers le déploiement d'une force des Nations Unies pleinement opérationnelle. M. Netter, enfin, fait part de la profonde préoccupation qu'inspire à son organisation le contraste entre le ton sévère des résolutions à l'encontre d'Israël qui ont été adoptées au cours des sessions précédentes du Conseil et le ton modéré des résolutions relatives au Darfour qui sont présentées.

16. M. KHOURI (Union des juristes arabes) dit que les nouvelles concernant les violations des droits de l'homme au Darfour sont très préoccupantes et qu'il est essentiel de tenir la session extraordinaire en cours afin de fournir une assistance à la population et de trouver des solutions justes à cette crise. Toutefois, l'organisation qu'il représente est préoccupée par la pratique des deux poids deux mesures et par la sélectivité dont font preuve les grandes puissances et l'Allemagne en particulier lorsqu'il est question du Proche-Orient et de certains autres pays. Le cas de l'Iraq est à cet égard significatif. Certaines parties ont violé les droits de l'homme pour faciliter l'invasion et l'occupation du pays. Certains États, dont on n'entend pas la voix aujourd'hui en dépit des violations graves qui sont commises au Darfour, s'étaient alors empressés de voter des résolutions contre l'ancien régime iraquien. Tout ce passe comme si l'on préparait une nouvelle ère coloniale visant le grand Moyen-Orient et ses ressources naturelles, aux dépens du droit des populations à l'autodétermination, de leur droit d'exploiter leurs propres ressources et de préserver leur dignité. L'Union des juristes arabes espère que la quatrième session extraordinaire prendra des mesures sérieuses qui aideront toutes les parties concernées sur les plans tant matériel que moral pour assurer la stabilité et la paix dans la région ainsi que la protection des civils.

17. M. BROWN (International Humanist and Ethical Union) dit que l'organisation qu'il représente s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni selon laquelle il est indispensable de disposer d'informations claires, précises et impartiales rassemblées par des observateurs indépendants et respectés. La pleine coopération du Gouvernement soudanais sera nécessaire pour que la mission d'évaluation puisse librement visiter toute la région. M. Brown

souhaite attirer l'attention du Conseil sur un aspect du conflit qui semble avoir été négligé. En 1990, le Comité national de la population et le Département de la statistique du Soudan ont évalué le taux d'accroissement de la population à 3,1 % par an. Ce taux est l'un des plus élevés au monde. Le Darfour est à l'image du reste du pays: sa population a doublé depuis 1980. Le conflit entre éleveurs nomades qui se disputent de rares ressources n'est pas spécifique au Darfour. C'est un conflit qui survient lorsque la population augmente plus vite que les ressources disponibles. Selon un rapport, le niveau des nappes phréatiques diminue considérablement en Afrique et représente une perte annuelle nette équivalente à la consommation de 300 millions d'individus. L'International Humanist and Ethical Union demande à toutes les parties concernées de tenir compte de ces facteurs dans leur recherche de solutions à long terme au conflit du Darfour. Elle propose que le Fonds des Nations Unies pour la population joue un rôle essentiel dans cette entreprise. D'après les prévisions des Nations Unies, la population de l'Afrique doublera au cours des 27 prochaines années. Le conflit du Darfour n'est probablement qu'un avant-goût des conflits à venir. Si la communauté internationale n'arrive pas à régler le problème du Darfour, on peut se demander quel espoir il y a pour l'Afrique et l'humanité en général.

18. M. PARRY (Mouvement indien «Tupaj Amaru», World Peace Council) dit que la crise humanitaire et la dramatique situation des droits de l'homme au Darfour trouvent leurs causes profondes dans les blessures non cicatrisées dues au colonialisme et au racisme, dans la répartition artificielle des territoires colonisés du continent africain et arabe à laquelle se sont livrées les anciennes métropoles, dans le pillage, l'exploitation des ressources des peuples colonisés, et dans le modèle de développement ultralibéral qui a engendré tant de pauvreté et une spirale de violence sans précédent. La démocratie et les droits de l'homme ont évolué en fonction des intérêts économiques, stratégiques et géopolitiques des anciennes métropoles. Les grandes puissances occidentales ont une responsabilité historique dans la tragédie humaine du peuple soudanais, et une dette considérable à l'égard des peuples autochtones. La crise politique et humanitaire au Darfour exige de la part de la communauté internationale des réponses concrètes à des problèmes concrets. La volonté politique du Gouvernement soudanais, son ferme engagement, et sa coopération avec le mécanisme des droits de l'homme sont également indispensables. On ne pourra rien résoudre en imposant des sanctions. Les peuples autochtones appuient l'Union africaine dans sa mission de maintien de la paix. Le Conseil des droits de l'homme doit examiner de toute urgence la nécessité d'envoyer au Darfour une mission d'évaluation dotée d'un mandat bien clair, comme le propose le Groupe des États d'Afrique.

19. M. ELTOM (Interfaith International) dit que la convocation de la quatrième session extraordinaire est un message sans équivoque que le Conseil adresse aux parties au conflit, qui doivent comprendre que la communauté internationale ne peut pas tolérer plus longtemps l'épuration ethnique qui se déroule actuellement. La situation a continué à s'aggraver depuis la signature de l'Accord de paix au Darfour. Récemment, les Janjaouid, soutenus par le Gouvernement, ont commencé à s'en prendre aux civils dans des zones urbaines, notamment à El-Fashir, capitale du Darfour-Nord. Le 10 décembre, et pour la deuxième fois en une semaine, ils ont attaqué et pillé le marché central d'El-Fashir. Cette attaque a été menée avec la complicité des forces de sécurité gouvernementales et a provoqué la démission du Gouvernement du Darfour-Nord. Le Soudan fait tout pour induire en erreur la communauté internationale sur la gravité de la situation dans la région. Il nie les rapports établis par les organisations régionales et internationales dont il est membre. Dans ces conditions, Interfaith International propose que l'on cesse de considérer le Gouvernement soudanais comme un membre responsable de la communauté internationale.

20. M. EL SADIG (Nord-Sud XXI) dit que les violations massives des droits de l'homme au Darfour sont une réalité que l'on ne peut nier. Il en existe de nombreuses preuves émanant de sources fiables, notamment de la Mission de l'Union africaine au Soudan. Certains pays disent que les informations dont on dispose sur la situation au Darfour sont contradictoires, afin de pouvoir repousser l'adoption de toute résolution. Cela diminue la crédibilité des institutions dont ils sont membres. Il faut espérer que le sort du Darfour ne fera pas l'objet de controverses et qu'il n'y aura pas de perte de temps car la région a besoin d'une protection internationale. Le porte-parole de Nord-Sud XXI espère qu'une mission d'évaluation sera dépêchée sur place et prendra les mesures qui s'imposent pour contenir la crise. Il espère également que les pays d'Afrique exprimeront un point de vue collectif et ne feront entendre qu'une seule voix.

21. M<sup>me</sup> JOURDAN (Association des citoyens du monde) dit que les nouvelles possibilités d'accès aux ressources pétrolières ont modifié la situation du Soudan qui est devenu un pays très important du point de vue géostratégique. Tous les pays africains producteurs de pétrole sont ainsi susceptibles de connaître des conflits armés. Il est bien connu que l'exploitation des ressources minérales et du pétrole augmente les risques de violences et de violations des droits de l'homme. De nombreuses entreprises internationales et de nombreux pays ont des intérêts pétroliers dans la région. La distribution des revenus issus de la production de pétrole est un problème majeur au Soudan. Il faut prendre conscience de ces faits et mettre de côté tous les intérêts et les enjeux liés à l'industrie pétrolière pour prendre des mesures ayant un effet positif et durable dans cette partie de l'Afrique.

*La séance est levée à 11 h 30.*

-----